

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en
exercice : 40

Date de convocation :
24 juin 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 24/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Christophe SONREL, René WAGNER

Absents représentés : Jean-Claude BAZIN pouvoir donné à Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY pouvoir donné à Philippe DANIEL, Murielle GRIFFOUL pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Maurice HERIAT pouvoir donné à Bernard MULLER, Linda KWIECIEN pouvoir donné à Olivier MARTET, Gérard RITZ pouvoir donné à Rose-Marie FALQUE, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Jocelyne CAREL

Absents : Christian GEX, Thierry MERCIER, Rémi VUILLAUME

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SONREL

Membres présents.....19
Absents représentés.....7
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2025 045

MOBILITE - Avenant n°2 à la convention régionale du système d'information multimodale

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	7	26	0	0	0

Voir avenant n°2 en annexe

Par délibération n°2019-040 du 29 juin 2019, le comité de pôle a validé la convention multi-partenaire pour la mise en œuvre de l'exploitation du système d'information multimodale (SIM) Grand Est.

La convention multi-partenaire pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est permet de définir les modalités de mise en œuvre et d'exploitation du système d'information multimodale Grand Est (modalités de mise en œuvre du système et son exploitation, de mise à jour des données, rôle des AO et de leur(s) exploitant(s), missions des autres partenaires...).

Le référentiel de données de mobilité est un entrepôt de données qui a pour vocation de collecter, interconnecter, mettre en qualité et mettre à disposition des données de mobilité du territoire de la région Grand Est.

En 2021, un 1^{er} avenant à cette convention a été signé pour mettre à jour les modalités de mise à disposition des données.

La Région Grand-Est propose un avenant n°2 pour prendre en compte :

- Ajout d'un signataire : la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Evolution du périmètre d'un AO : Territoires et Mobilités Moselle Nord
- Nouveau signataire à la suite d'un transfert de compétences : PETR Pays de Langres, PETR Sélestat Alsace Centrale
- Des modifications mineures de sémantiques
- La mise à jour des populations de référence
- La modification de l'annexe financière pour prendre en compte la récupération de la TVA par la Région depuis le 01 janvier 2024. Les appels de fonds se font sur la base HT et non plus TTC.

L'incidence financière prévisionnelle pour le Pays du Lunévillois est de :

	2025	2026	2027	2028	2029
Convention	1 964.44 €	1 964.44 €	1 964.44 €	1 964.44 €	1 293.57 €
Avenant n°2	1 964.44 €	1 950.00 €	1 975.00 €	2 000.00 €	1 300.00 €

-

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **VALIDE** l'avenant n°2 à la convention multi-partenaire pour la mise en œuvre et l'exploitation du système d'information multimodale avec la Région Grand Est,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en application de cet avenant à la convention et à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget annexe mobilité-transport 2025 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juillet 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.07.08 11:06:15 +0200
Ref:9082475-13671322-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois